

Quel' mag!

Journal d'informations

Octobre 2024



FOCUS

La Résidence autonomie se réorganise

PAGE 6

ILS FONT LA COMMUNE

Libération de Quelaines : C'était il y a 80 ans...

PAGE 9

L'ACTU EN IMAGES 3

FOCUS 6

- La Résidence Autonomie se réorganise !

AU CŒUR DE... 8

- Boucles de la Mayenne : Quelaines Saint-Gault élue commune la plus festive de cette 49^{ème} édition !

ILS FONT LA COMMUNE 11

- La libération de Quelaines : C'était il y a 80 ans...

À SAVOIR 12

- Agenda
- Recensement de la population 2025
- Quelques règles de bien vivre

LE CONSEIL A VOTÉ 14

- Restaurant scolaire : Une évolution du service

L'INTERCOMMUNALITÉ 15

- Du nouveau dans vos déchetteries
- Hébergement temporaire chez l'habitant

Commune de Quelaines Saint-Gault
 4 rue de la Mairie
 53360 QUELAINES SAINT-GAULT
 02 43 98 82 08
mairie.quelaines@wanadoo.fr
www.quelaines-saint-gault.fr



QUEL'MAG N°9 - OCTOBRE 2024
 Directeur de la publication : Laurent LEFÈVRE, Maire
 Comité de rédaction : Commission communication
 Rédaction : Service communication et commission communication
 Crédits photos : Mairie de Quelaines Saint-Gault, Freepik, Boucles de la Mayenne, Odile Sabin
 Maquette : Océane GUILLARD
 Impression : Léridon (Craon - 53)
 Distribution : Siti Diffusion (Changé - 53)
 Imprimé sur papier recyclé à 1100 exemplaires



Édito

Les enfants ont retrouvé le chemin de l'école et les nombreuses activités associatives ont repris. Les associations représentent une force vive pour créer du lien social et éviter l'isolement. Chaque association Quelainaise concourt à ce que les règles du bien vivre ensemble, du partage et de la solidarité se développent. Je veux d'ailleurs remercier tous les bénévoles pour l'organisation des événements festifs du début de l'été : Les Boucles de la Mayenne, les Olympiades, la Fête de la Musique et bien d'autres... La commune a été élue « commune la plus festive des Boucles de la Mayenne », c'est une belle réussite collective. Le salon des commerçants et artisans du 14 et 15 septembre dernier met en valeur le dynamisme économique de la commune. Je tiens à remercier l'association des commerçants pour cette 17^{ème} édition animée, conviviale et ensoleillée. Ce numéro de votre Quel'Mag est l'occasion de se remémorer ces bons moments en images !

Le premier semestre de l'année 2024 a été synonyme d'évolutions dans les services communaux. En effet, nous avons engagé une réorganisation de la Résidence Autonomie Le Mottais afin d'améliorer les conditions de travail des agents ainsi que le bien-être des résidents. De plus, une animatrice a été recrutée pour développer l'aide à la Vie Partagée sur le Village Le Mottais. Cette réorganisation s'est faite en collaboration avec les agents, les résidents et leurs familles, je ne peux que les remercier pour les échanges constructifs qui nous ont permis de faire évoluer le service. Je vous invite à découvrir sur notre chaîne YouTube la vidéo de présentation de la Résidence Autonomie.

En janvier, nous serons soumis au recensement de la population qui a lieu tous les 5 ans. C'est un moment important pour notre collectivité car ce recensement est décisif pour la réflexion sur les futurs projets de la commune et sur l'octroi des dotations et subventions de l'Etat.

Un projet se termine et un autre qui commence... le pôle Claire Vue sera bientôt achevé tandis que les travaux de la salle des sports commencent !

Laurent LEFÈVRE, Maire de Quelaines Saint-Gault



Olympiades pour tous !

Les Olympiades ont réuni une quarantaine de personnes le samedi 22 juin ! Les participants ont découvert plusieurs activités sportives : tennis, pétanque, pêche, football, gym, vélo, basket, swin-golf, parcours sportif des pompiers...

En plus de ces activités, les participants devaient trouver des balises dans le parc du Grand Plessis et à travers la commune pour recomposer des mots !

Ce défi s'est conclu par un flashmob et une remise des lots à la salle des fêtes ! Bravo à nos sportifs quelainais en herbe.

Et merci aux associations et à leurs bénévoles, aux élus ainsi qu'aux agents pour l'organisation de cet évènement sportif !

L'école élémentaire Maurice Carême *à vélo vers les Jeux !*

L'opération "A vélo vers les jeux" s'est déployée en Mayenne du 13 mai au 2 juillet dans les écoles publiques du département ! Durant 7 semaines, plus de 2 600 élèves (soit 86 écoles publiques) ont participé à l'une des 29 étapes mayennaises, pour réaliser un relai des fanions sur 2 500 kms jusqu'à l'Espace Mayenne à Laval le 2 juillet.

Le jeudi 13 juin, après plusieurs semaines de préparation, les élèves de CM1 et CM2 de l'école Maurice Carême sont partis « à vélo vers les jeux ». Ils ont réalisé une boucle de 50 kilomètres : Quelaines Saint-Gault > Cosmes > village étape à Craon pour la remise des fanions et le pique-nique > puis retour à Quelaines Saint-Gault.



Le traditionnel barbecue de la Résidence Autonomie

Les résidents, les élus, les bénévoles et le personnel se sont retrouvés le vendredi 12 juillet pour un temps de convivialité lors de la soirée barbecue . Les viandes ont été grillées par les bénévoles qui ont joué les cuisiniers d'un soir et l'animation musicale a été assurée par "Le trio Chantant" ! Un moment apprécié de tous.

Fête champêtre de l'école Sainte-Marie

La fête champêtre de l'école Sainte-Marie a eu lieu le dimanche 23 juin, avec presque toutes les familles sous un soleil radieux !

Un moment convivial pour fêter la fin de l'année scolaire.



L'heure du bilan pour le Passeport du Civisme 2023-2024 !



Jeudi 4 juillet, les enfants ont été conviés au bilan de la deuxième année du Passeport du civisme ! Les 78 élèves participants de CM1 et CM2 des écoles Maurice Carême et Sainte-Marie ont réalisé 469 missions, dont 373 sur le temps scolaire et 96 hors temps scolaire.

Ces missions accomplies ont permis un don de 141,50€ sous forme d'achat de jouets et matériels pédagogiques pour une association caritative. Cette année, l'association "Les Filles en Mission" composée de deux étudiantes du secteur, va emmener les jeux et le matériel pédagogique ainsi que quelques dons faits par les enfants dans une école sénégalaise à Linguère.

Les missions réalisées : participation à l'inauguration de la borne de la 2^{ème} DB, visite de la station d'épuration, participation à un forum santé, temps de rencontre avec les résidents du Mottais etc...

Félicitations aux élèves et merci aux ambassadeurs des différentes missions.

Inauguration des ombrières photovoltaïques !



Les ombrières photovoltaïques du boulodrome et des terrains de tennis ont été inaugurées le jeudi 11 juillet 2024 en présence de Laurent LEFEVRE, maire de Quelaines Saint-Gault, la Société Énergie Mayenne, Énergie Partagée, SeeYouSun ainsi que les financeurs bancaires !

Cet équipement va permettre une production d'électricité renouvelable de 528 000 kWh (kilowattheures) par an, soit l'équivalent de la consommation annuelle (hors chauffage) de 500 habitants.

Les habitants du territoire peuvent investir dans ces projets de transition énergétique !

Infos sur <https://semenergie53.fr/>

Quel sportif entre résidences autonomes !

Le lundi 22 juillet, les résidents du Mottais ont reçu la visite de la Résidence Autonomie du Pays Bleu de Renazé pour un après-midi Olympiades !

Par équipe mixte mélangeant les deux résidences, les séniors se sont affrontés autour de 5 ateliers sportifs préparés par Mohammed de l'association Siel Bleu.

Évidemment, après l'effort, les résidents ont partagé un goûter convivial !



La Colonne Leclerc 2024 de passage dans le bourg

À l'occasion du 80^{ème} anniversaire du Débarquement et de la libération de la France en 1944, la Colonne Leclerc 2024 a réalisé un périple mémoriel sur les pas de la 2^{ème} Division Blindée du Général Leclerc du 1^{er} au 13 août, de Saint-Martin de Varreville (Manche) jusqu'à Ecouché (Orne), en passant par l'Ille-et-Vilaine, la Mayenne, la Sarthe...

La Colonne Leclerc 2024 est passée dans le bourg de Quelaines Saint-Gault le jeudi 8 août. Malgré le retard du convoi sur l'horaire annoncé initialement, les Quelainais sont venus nombreux pour ce rendez-vous avec le passé !

Encore un succès pour le salon des commerçants et artisans !

Le 17^{ème} salon des commerçants et artisans a eu lieu le week-end du samedi 14 et dimanche 15 septembre 2024. Avec le soleil présent tout le week-end, près de 55 exposants, professionnels et associations ont pu présenter leurs savoirs-faire et expériences dans une ambiance conviviale. En parallèle de la visite des stands, les visiteurs ont pu profiter des nombreuses animations : concerts, magicien, mini-fête de foraine, jeux avec des lots à gagner...

Le week-end s'est clôturé avec le traditionnel feu d'artifice offert par la municipalité. Rendez-vous dans deux ans pour la 18^{ème} édition !



La Résidence autonomie se réorganise !

Un bon point pour les résidents et pour les agents !

La Résidence Autonomie le Mottais accueille les personnes autonomes à partir de 60 ans et propose un hébergement adapté et sécurisé avec le souci de rompre la solitude et d'offrir certains services collectifs. En 2023, la Résidence Autonomie le Mottais a décidé de réfléchir à une nouvelle organisation du service.



Activités sportives ▲

Les élus ont mené une réflexion sur l'organisation du service de la Résidence Autonomie Le Mottais afin d'étudier les évolutions éventuelles pour 2024 dans un objectif global d'amélioration des conditions de travail et des services proposés.

La réflexion devait prendre en compte les problématiques suivantes :

- Déficit annuel chronique,
- Difficultés à recruter du personnel correspondant au profil recherché,
- Revendication du personnel sur les conditions de rémunération du travail de nuit,
- Augmentation des dépenses courantes liées à l'inflation et des charges de personnel liées aux évolutions réglementaires successives.

Les professionnels du service ont été sollicités pour réfléchir à cette nouvelle organisation dans une démarche participative et constructive.

Le Conseil de la Vie Sociale, les résidents et les familles, la commission municipale ont également été impliqués et consultés pour mener à bien cette réflexion et aboutir à une nouvelle organisation.



Découvrez la
Résidence Autonomie
en vidéo !



Repas convivial entre résidents ▲



Accompagnement personnalisé ▲

Avant la réorganisation



Après la réorganisation



ÉVOLUTION DES MISSIONS

Jour :

- Accompagnement des résidents
 - Service des repas
 - Vaisselle
- Entretien des espaces communs
 - Entretien du linge
- Aide au maintien de la vie sociale et relationnelle

Nuit dite « dormante » :

- Sécurisation des locaux
- 2 rondes dans les locaux
- Intervention auprès des résidents en cas d'appel
- Aide à l'entretien du linge
 - Préparation des petits déjeuners

Jour :

- Accompagnement des résidents
- Service des repas
- Vaisselle (matin et midi),
- Accompagnement personnalisé d'une heure par logement et par semaine en fonction des besoins de chaque résident dans un objectif de maintien de l'autonomie (hors soins d'hygiène)
- Aide au maintien de la vie sociale et relationnelle

Nuit dite « travaillée » :

- Sécurisation des locaux
- 4 rondes à heures définies
- Intervention auprès des résidents en cas d'appel
- Surveillance accrue des résidents selon les besoins repérés (retour d'hospitalisation, fragilité...)
- Entretien des espaces communs
- Gestion du linge du service et d'autres services de la collectivité
- Soutien en cuisine si besoin (brossage, épluchage de légumes...)
- Vaisselle
- Préparation des petits déjeuners

NOMBRE D'AGENTS

6 postes permanents à 25h/sem (dont 3 postes alternant jour/ nuit) + 1 poste de renfort

- Séquences consécutives (pas de coupe).
- Présence 24h/24 mais rémunération partielle du temps de travail de nuit.

7 postes permanents à 28h / semaine :

4 agents de jour (séquence matin ou après-midi) 3 agents de nuit (10h de présence)

- Maintien d'une qualité de service optimale pour les résidents avec une présence 24h/24.
- Augmentation du temps de travail
- Rémunération de toutes les heures de présence
- Amélioration des conditions de travail avec des postes attractifs pour faciliter les potentiels recrutements.
- Maintien des séquences consécutives (pas de coupe).

TARIFS SERVICES À LA PERSONNE

Du 1^{er} janvier au 31 mai 20241^{er} résident = 384 €2^{ème} résident T2 = 192 €Depuis le 1^{er} juin 2024 :1^{er} résident = 617 €2^{ème} résident T2 = 309 €

Cette évolution de la tarification a été décidée en accord avec les résidents et leurs familles.

*Pour rappel : prestation de service à la personne = 50% de crédit d'impôt

Les Boucles de la Mayenne

Quelaines Saint-Gault, commune la plus festive de l'édition 2024 !

Le dimanche 26 mai, la commune de Quelaines Saint-Gault a eu la chance d'accueillir la dernière étape de la 49^{ème} édition des Boucles de la Mayenne.



inauguration de la 4^{ème} et dernière étape des Boucles 2024 ▲

Un évènement préparé pendant un an par la municipalité, les associations et les bénévoles. Bravo à tous pour la réussite de cette journée riche en animations et en émotions !

Une organisation qui nous a valu le prix de commune la plus festive des Boucles de la Mayenne 2024 !

BRAVO et MERCI à toutes les personnes investies !



La commune a été décorée par les associations, les résidents du Mottais, les écoles, les bénévoles etc... ▲



Marcel PAILLARD, quelainais et ancien champion de vélo, a lancé le départ de la dernière étape des Boucles 2024 auprès de Laurent LEFÈVRE, maire de Quelaines Saint-Gault, et de l'équipe des Boucles !

Son ressenti :

"C'est un superbe souvenir. Je ne m'attendais pas à cela... Pour moi, c'était inespéré de pouvoir donner le départ des Boucles de la Mayenne ici, à Quelaines, et de couper le ruban. C'était super ! Côté de tels champions, faire des photos avec eux... C'était une très belle journée..."



Marcel PAILLARD et Benoit COSNEFROY ▲



Le Village du Comité des fêtes ▲



Les bénévoles ▲



Stand du Swin-Golf ▲
Quelaines



Stand de l'association pour
le don du sang Cossé-Quelaines ▲



La fanfare de Quelaines Saint-Gault ▲



Avant le départ des Boucles ▲



Quelques autographes avant le départ. ▲

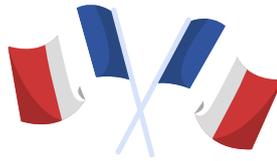


Après le départ réel de la course ▲



Passage de la caravane publicitaire ▲

Libération de Quelaines



C'était il y a 80 ans...

L'année 2024 marquait le 80^{ème} anniversaire du Débarquement en Normandie. C'est lors du D-Day que la 2^{ème} Division Blindée (DB) du Général Leclerc a débarqué en France et a commencé son périple à travers la France. La 2^{ème} DB a libéré la commune le jeudi 8 août 1944. Pour commémorer ce 80^{ème} anniversaire, la municipalité a décidé d'installer une borne commémorative de la Voie de la 2^{ème} DB, aussi appelée borne du Serment de Koufra.

La borne de la voie de la 2^{ème} D.B. inaugurée !

Quelaines Saint-Gault entre dans la famille de la Voie de la 2^{ème} DB !

En présence de Mme la Sous-Préfète, des associations patriotiques, des habitants de Quelaines Saint-Gault, des écoles quelainaises, de la fondation du Maréchal LECLERC DE HAUTECLOQUE, de Mme Ghyslène LEBARBENCHON (initiatrice des bornes de la 2^{ème} DB et Maire de Saint-Martin de Varreville), le maire Laurent LEFÈVRE et l'équipe municipale ont inauguré, samedi 4 mai 2024, la borne de la voie de la 2^{ème} Division Blindée du Général Leclerc.

Cette borne rend hommage au maréchal Leclerc de Hautecloque et à ses troupes, acteurs importants de la libération de France, lors de la Seconde Guerre Mondiale. Elle symbolise leur passage à Quelaines le dimanche 6 août 1944.

La cérémonie a débuté par le dévoilement de la borne ainsi que des panneaux pédagogiques apposés sur l'église côté rue du Général Foucher. Après avoir dévoilé la borne, Ghyslène LEBARBENCHON, maire de Saint-Martin-de-Vareville, a procédé au baptême de la borne accompagné d'écoliers. Les élus du Conseil Municipal des Enfants ont versé au pied de la borne, du sable originaire de la plage d'Utah Beach, l'endroit où la 2^{ème} DB a débarqué le 1^{er} août 1944.

Dans le cadre du Passeport du Civisme, les enfants de CM1 et CM2 des écoles de Quelaines Saint-Gault ont été associés à cet événement : ils ont interprété la Marseillaise ainsi que le Chant de la 2^{ème} DB. Les enfants du Conseil Municipal des Enfants ont accompagné les personnalités officielles lors de la pose des gerbes.

L'inauguration s'est suivie de la commémoration du la Victoire du 8 mai 1945. Mme la Sous-Préfète a lu le message du gouvernement rappelant qu'il y a 79 ans, nous célébrions la capitulation allemande mais nous pleurons aussi celles et ceux qui ont combattu et sont morts pour la France.



Retour en arrière... La libération de Quelaines

Le dimanche 6 août 1944, de nombreux petits avions américains survolent la commune en très basse altitude, pour se poser dans des champs sur les hauteurs de Quelaines. Les allemands avaient déjà fui quand sont arrivés les premiers américains par la route de Cossé-le-Vivien, longeant à pied les murs des maisons de la commune.

Les quelainais méfiants, cloîtrés dans leur maison commencent à en sortir, timidement. Quelques drapeaux français réapparaissent, puis c'est la délivrance et la fête à Quelaines en cette fin d'après-midi. Les américains sont cantonnés dans les prés à Planche barré et au Grand Plessis.

Ils distribuent chewing-gums, bonbons, cigarettes, des choses qu'on appellerait maintenant lyophilisées.



Deux jours plus tard, le mardi 8 août 1944, les éléments de tête de la 2^{ème} DB arrivent à Quelaines à la tombée de la nuit.

La 2^{ème} DB arrive par la route de Cossé-le-Vivien et prend la direction de Château-Gontier, sans s'arrêter car il fallait progresser rapidement. Le 9 août, des éléments de la 2^{ème} DB continuent à traverser la commune, soit 16 000 hommes et 4 200 véhicules :

« Ils ralentissaient parfois, s'arrêtaient un peu, nous montions dans les camions, on nous donnait des bonbons ».

Les quelainais sur les trottoirs, enthousiastes, certains étaient même ivres, les regardent passer. Un char était tombé en panne avant le Chemin de la Lande sur la droite, attirant les curieux.

Agenda ► d'octobre 2024 à janvier 2025

Tous les événements quelainais

OCTOBRE

Vendredi 18

Collecte pour le don du sang
► de 16h à 19h, à la salle des Fêtes.
Carte d'identité obligatoire.
Par l'Association des donneurs de sang Cossé-Quelaines

Samedi 19

Portes ouvertes de la Résidence Autonomie le Mottais.
Visite des locaux et rencontres avec les résidents.
► de 14h à 17h, à la Résidence Autonomie, 23 rue de Bretagne.

QUELAINES SAINT-GAULT

La Résidence Autonomie « LE MOTTAIS »
Vous ouvre ses portes



PORTES
OUVERTES

SAMEDI
19
OCTOBRE
2024

DE 14H
À 17H

- Découverte et visite des locaux
- Rencontre avec élus, agents et résidents



Résidence Autonomie « Le Mottais »
23 rue de Bretagne
53360 QUELAINES SAINT-GAULT
02 43 98 84 02 / 06 36 09 58 56
foyerlogementquelaines@orange.fr

www.quelaines-saint-gault.fr

Vendredi 25

Après-midi dansant animé par Nicolas DEVOIR
► à 14h, à la salle des fêtes
Par Temps de danse

NOVEMBRE

Samedi 2

Fest-Noz avec les groupes Agora Sonerien, LN & MAX, Charber'Jack.
► à la salle des Fêtes.
Entrée : 8€ (gratuit pour les - de 14 ans)
Buvette et crêpes sucrées sur place.
Par l'association AGORA

Vendredi 15

Vendredi ensemble : Loto
► à l'Espace Sacré Cœur
Par le Secours Catholique

Dimanche 17

Journée nationale du Secours Catholique.
Programme à venir.
Par le Secours Catholique

Vendredi 22

Après-midi dansant animé par Silvère BURLLOT
► à 14h, à la salle des fêtes
Par Temps de danse

Vendredi 22

Assemblée générale de l'association
► à 20h, à la salle Jules Verne
Par Familles Rurales

Vendredi 22 et samedi 23

Collecte annuelle de la Banque Alimentaire
► sur les horaires d'ouverture du Coccimarket

Samedi 30

Distribution des sapins de Noël
Par l'APE Maurice Carême

DÉCEMBRE

Dimanche 1^{er}

Concert du Brass Band du Sud Mayenne et de l'harmonie de Château-Gontier.
Au programme : Aïda, le Colonel Bagey, l'Hymne à l'Amour de Piaf et bien d'autres titres...
► à 15h30, à la salle des fêtes.
Par la fanfare de Quelaines St Gault

Mardi 3

"Bébés Lecteurs", pour les enfants de 0 à 3 ans.
► à 9h30, à la bibliothèque.
Animation gratuite, sur inscription : rpecosse@cias.paysdecraon.fr
Par le Réseau Lecture Publique et le Relais Petite Enfance du Pays de Craon

Samedi 7 et dimanche 8

Portes ouvertes du club de basket
► à la salle des sports
Par l'AS Basket Quelaines

Samedi 7

Téléthon & animation de Noël
Plus d'informations à venir
Par la municipalité, l'Association des commerçants et artisans ainsi que les associations partenaires

Vendredi 13

Vendredi ensemble : Goûter de Noël et jeux de société
► à l'Espace Sacré Cœur
Par le Secours Catholique

Vendredi 13

Collecte pour le don du sang
► de 14h45 à 19h, à la salle FCC à Cossé-le-Vivien.
Carte d'identité obligatoire.
Par l'Association des donneurs de sang Cossé-Quelaines

Vendredi 20

Après-midi dansant animé par Thierry SIMON
► à 14h, à la salle des fêtes
Par Temps de danse

Vendredi 20

Basket by Night
► à la salle des sports
Par l'AS Basket Quelaines

2025

JANVIER

Vendredi 3

Cérémonie des vœux
► à 20h, à la salle des Fêtes

Vendredi 10

Vendredi ensemble : Repas de la nouvelle année
► à l'Espace Sacré Cœur
Par le Secours Catholique

Informations diverses

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement aura lieu sur la commune du jeudi 16 janvier au samedi 15 février 2025.

À quoi ça sert ?

Le recensement est un acte civique, gratuit et obligatoire. Il permet d'établir le nombre d'habitants de la commune et ce chiffre sert de base de calcul à de nombreuses aides, subventions et dotations de l'Etat comme la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). C'est donc essentiel pour la vie de notre commune.

Comment ça se passe ?

Un agent recenseur vous déposera une enveloppe avec vos codes d'accès pour effectuer la démarche de recensement en ligne.

C'est une démarche simple qui ne demande pas plus de 15 minutes et ainsi l'agent recenseur ne repassera pas à votre domicile. L'agent recenseur pourra également vous aider et recueillir les informations si besoin.

La commune recrute 4 agents recenseurs. Si vous avez du temps à consacrer et êtes intéressés par cette mission, n'hésitez pas à contacter la mairie dès maintenant :

02 43 98 82 08 - mairie.quelaines@wanadoo.fr



QUELQUES RÈGLES DE BIEN VIVRE ENSEMBLE...

Les bruits de voisinage

Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits gênants par leur intensité et notamment ceux susceptibles de provenir (Art. 2 - arrêté préfectoral du 16 juin 1999) :

- des réparations ou réglages de moteur, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation,
- des publicités par cris ou par chants,
- de l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore par haut-parleur, à moins que ces appareils ne soient utilisés exclusivement avec des écouteurs,
- de l'utilisation des pétards ou autres pièces d'artifices.



La tonte des pelouses

En règle générale, tondre est autorisé : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h30 ; le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h ; les dimanches et les jours fériés de 10h à 12h.

Le brûlage des déchets

Il est interdit de brûler à l'air libre ses déchets verts, comme l'ensemble de ses déchets ménagers.

Les animaux domestiques

- Il est interdit de laisser un chien se balader tout seul, sans surveillance. La divagation d'un chien est une infraction passible d'amende, assortie d'une mise en fourrière de l'animal (Art. 213-2 du code rural)
- En tant que propriétaire du chien, vous êtes responsables des dommages matériels ou corporels qu'il peut causer à autrui.
- Par mesure d'hygiène publique, vous êtes tenus de ramasser les déjections de votre chien sur un trottoir, dans un parc ou tout autre espace public.
- L'aboiement d'un chien peut être sanctionné dès lors qu'il trouble de manière anormale le voisinage par son intensité, son caractère répétitif ou sa durée dans le temps.



Une évolution du service

Restauration scolaire

Lors du conseil municipal du 7 juin, le conseil municipal a voté pour la mise en place du "temps du midi déclaré en périscolaire". On vous explique ce que ça change ►

En début d'année 2024, une réflexion a été menée entre la commune, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) afin d'évoluer vers un "temps du midi déclaré".

Ce temps du midi oblige la commune à respecter un taux d'encadrement de 14 enfants/animateur pour les moins de 6 ans et de 18 enfants pour les plus de 6 ans, et ce, sur chaque site : école maternelle Maurice Carême, école élémentaire M. C., école Sainte-Marie, restaurant scolaire.

Ce dispositif permet aux élèves un meilleur accompagnement pour les repas et le développement d'animations sur le temps du midi. Cela permet également de maintenir le temps de travail des agents et d'améliorer leurs conditions de travail.



Pour mettre en place cette nouvelle organisation, la collectivité a recruté 3 agents, ce qui représente un coût prévisionnel de 13 000€ pour l'année 24/25. Toutefois, il faut noter que la CAF subventionne la commune à hauteur de 0.59€ par heure de présence de l'enfant.

Le conseil a également voté pour une nouvelle tarification selon les revenus (imposables/non-imposables) pour ce temps du midi scolaire (repas + animations).

À NOTER :

Les tarifs 2024-2025 ont été révisés comme chaque année, notamment au regard des hausses des charges (augmentation de l'électricité, des prix des denrées alimentaires et des charges de personnel)

| Accueil périscolaire | Tarifs 2024/2025 | |
|---|-----------------------------------|-----------|
| | Non-imposable | Imposable |
| Accueil matin 7h30 à 8h35 | 1,75€ | 1,80€ |
| Accueil temps du midi et repas 11h45 à 13h30 | 4,34€ | 4,40€ |
| Accueil soir 16h45 à 18h30 | 1,75€ | 1,80€ |
| Accueil soir 18h30 à 19h | 0,65€ | 0,70€ |
| Pénalités en cas de retard non justifié au-delà de 19h | 5€ / quart d'heure supplémentaire | |

Tous les tarifs communaux sont consultables sur le site internet de la Mairie :

www.quelaines-saint-gault.fr

Du nouveau dans vos déchetteries

Contrôle d'accès par lecture des plaques d'immatriculation

Afin de permettre l'accès aux sept déchetteries du Pays de Craon uniquement aux habitants et aux professionnels du territoire, la communauté de communes du Pays de Craon a mis en place un système de contrôle à l'entrée des déchetteries depuis le 1^{er} juillet 2024.

Un dispositif d'amélioration du fonctionnement de la déchetterie pour :

- maîtriser et réguler l'origine des apports,
- sécuriser les dépôts en limitant le nombre de véhicules sur le quai,
- mieux accompagner les usagers dans leur geste de tri grâce à une plus grande disponibilité des agents,
- permettre une facturation simplifiée pour les professionnels.

Les modalités d'accès :

1. Je crée mon compte au préalable en inscrivant tous mes véhicules pour mon foyer ou mon entreprise.

Pour vous inscrire, rendez-vous sur paysdecraon.webusager.fr

Si vous avez besoin d'aide par faire la démarche, contactez un espace France Services :

France services Craon : 02 43 09 09 65 - franceservices@cias.paysdecraon.fr

France services Renazé : 02 43 09 32 75 - franceservices.renaze@cias.paysdecraon.fr

2. Je me présente devant la barrière. La caméra lit ma plaque d'immatriculation et la barrière s'ouvre.

3. Je dépose mes déchets triés dans les contenants.



Renseignements au

02 43 09 61 62 /

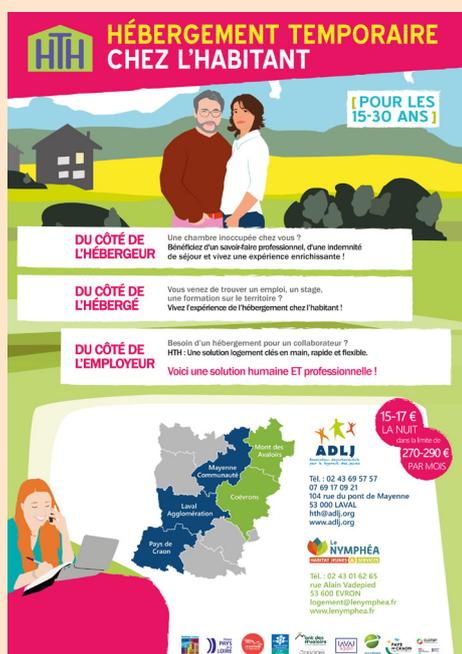
inscription@paysdecraon.fr

Foire aux questions



Hébergement temporaire chez l'habitant

Mise en place en Pays de Craon



HÉBERGEMENT TEMPORAIRE CHEZ L'HABITANT

POUR LES 15-30 ANS

DU CÔTÉ DE L'HÉBERGEUR Une chambre inoccupée chez vous ? Bénéficiez d'un savoir-faire professionnel, d'une indemnité de séjour et vivez une expérience enrichissante !

DU CÔTÉ DE L'HÉBERGÉ Vous venez de trouver un emploi, un stage, une formation sur le territoire ? Vivez l'expérience de l'hébergement chez l'habitant !

DU CÔTÉ DE L'EMPLOYEUR Besoin d'un hébergement pour un collaborateur ? HTH : Une solution logement clés en main, rapide et flexible. Voici une solution humaine ET professionnelle !

ADLJ Association Départementale pour le Logement des Jeunes
 Tél. : 02 43 69 57 57 / 07 69 17 09 21
 104 rue du pont de Mayenne
 53 000 LAVAL
hth@adlj.org
www.adlj.org

NYMPHÉA Logement
 Tél. : 02 43 01 62 65
 rue Alain Vaudepied
 53 800 EVRON
logement@nymphéa.fr
www.nymphéa.fr

15-17 € LA NUIT (hors taxes)
270-290 € PAR MOIS

La Communauté de Communes du Pays de Craon a engagé un partenariat avec l'Association Départementale pour le Logement des Jeunes (ADLJ), afin de lancer une nouvelle solution d'Hébergement Temporaire chez l'Habitant (HTH).

L'Hébergement Temporaire chez l'Habitant (HTH) est un dispositif rassurant pour tous, parents, jeunes et hébergeurs. Cette initiative permet de proposer à des jeunes qui ont entre 15 et 30 ans et qui viennent de trouver un emploi, un stage, une formation sur le territoire, de bénéficier d'un hébergement chez l'habitant à un tarif avantageux.



Pour tout renseignement, vous pouvez contacter l'ADLJ :

104 rue du pont de Mayenne, 53 000 LAVAL

Tél. : 02 43 69 57 57 / 07 69 17 09 21 - hth@adlj.org



Inauguration de la Borne de la 2^{ème} DB - 4 mai



Salon des commerçants - 14 & 15 septembre